

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 24 avril 2014

Date convocation : 17 avril 2014

Membres afférents au C.M. :

11

Date affichage : 28 avril 2014

Membres en exercice :

11

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Jean-Bernard, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : ANDRE Jean- Bernard, RANC Christophe, PEYTAVIN Martine, PEYTAVIN Michel, DIET Sylvie, JAFFUER Christophe, MARCON Véronique, MAURIN Gérard, MAURIN Dominique, FERRIER Jacky, RICHARD Jean-Paul.

⊙ Délibération 2014/06: Vote des Comptes Administratifs 2013

Présentation des comptes administratifs 2013 qui peuvent se résumer ainsi :

● Commune ALLENC – Compte administratif principal 2013 en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		72 400,00		48 952,24	0,00	121 352,24
Opération de l'exercice	-257 037,65	328 608,82	-490 145,58	385 668,30	-747 183,23	714 277,12
Totaux	-257 037,65	401 008,82	-490 145,58	434 620,54	-747 183,23	835 629,36
Résultat de clôture		143 971,17	-55 525,04			88 446,13
Restes à réaliser			-98 305,00	77 437,00	-20 868,00	
Résultat global		143 971,17	-76 393,04			67 578,13

	Affectation du Résultat		Déficit	Excédent
	FONCTIONNEMENT			
Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 80 001,17 euros en section d'Investissement et de laisser la somme de 63 970 euros en section de fonctionnement	Résultat de fonctionnement			143 971,17
	Donc résultat à affecter			143 971,17
	INVESTISSEMENT			
	Résultat d'Investissement		-55 525,04	
	Solde des restes à réaliser		-20 868,00	
	Besoin de financement de		-76 393,04	

.../...

● Eau et Assainissement ALLENC – Compte administratif annexe 2013 en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-22 292,72		-49 141,37		-71 434,09	0,00
Opération de l'exercice	-98 489,67	84 512,56	-80 010,27	127 885,73	-178 499,94	212 398,29
Totaux	-120 782,39	84 512,56	-129 151,64	127 885,73	-249 934,03	212 398,29
Résultat de clôture	-36 269,83		-1 265,91		-37 535,74	
Restes à réaliser			-2 000,00	11 871,00		9 871,00
Résultat global	-36 269,83			9 871,00	-26 398,83	

Affectation du Résultat	Déficit	Excédent
		 FONCTIONNEMENT
Résultat de fonctionnement	-36 269,83	
Donc résultat à affecter	-36 269,83	
	 INVESTISSEMENT	
Résultat d'Investissement	-1 265,91	
Solde des restes à réaliser		9 871,00
Besoin de financement de		8 605,09

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications, du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 1

© Délibération 2014/07 : Vote des Comptes de Gestion 2013

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal :

- **Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**
- **Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;**
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**
- **Déclare que les comptes de gestion (Commune, Eau/Assainissement) dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

© Délibération 2014/08 : Vote des budgets 2014

Présentation consolidée du Budget Principal et du Budget annexe eau et Assainissement – 2014

Budget Principal COMMUNE	Section Investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2014	Vote 2014	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2014	Vote 2014
DEPENSES	600 479,00	430 592,00	430 592,00	389 366,00	387 350,00	387 350,00
RECETTES	600 479,00	430 592,00	430 592,00	389 366,00	387 350,00	387 350,00
Budget Annexe EAU et ASSAINISS.	Section Investissement			Section d'exploitation		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2014	Vote 2014	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2014	Vote 2014
DEPENSES	195 880,00	152 900,00	152 900,00	139 028,00	134 903,00	134 903,00
RECETTES	195 880,00	152 900,00	152 900,00	139 028,00	134 903,00	134 903,00
POUR L'ENSEMBLE	Section Investissement			Fonctionnement + Exploitation		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2014	Vote 2014	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2014	Vote 2014
DEPENSES	796 359,00	583 492,00	583 492,00	528 394,00	522 253,00	522 253,00
RECETTES	796 359,00	583 492,00	583 492,00	528 394,00	522 253,00	522 253,00

Le Conseil Municipal vote les budgets 2014, comme ils sont indiqués ci-dessus.

Votes : pour : 6 – contre : 0 – abstention : 5

© Délibération 2014/09 : Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2014 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncières sur les propriétés non bâties et de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les 4 taxes	Bases 2014	Taux de référence 2013	Produits 2014
Taxe d'Habitation	261 000	12,14	31 685
Foncier Bâti	163 300	17,54	28 643
Foncier Non Bâti	11 000	159,72	17 569
Cotisation fonciere des entreprises	10 100	21,10	2 131
Total produit Contributions directes 2014			80 028

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

Taxe d'habitation..... **12.14 %**
 Foncier Bâti..... **17.54 %**
 Foncier Non Bâti..... **159.72 %**
 Cotisation Foncière des Entreprises **21.10 %**

⊙ Délibération 2014/10 : Subventions aux associations

Vu les demandes des différentes associations communales et hors communale :

ASSOCIATIONS	Voté 2014
Associations communales	
FOYER RURAL - Danse	500,00 €
FOYER RURAL ALLENC	500,00 €
ALLENC AMITIE	500,00 €
LES JEUNES D'ALLENC	500,00 €
ASSOC LA VALETTE	300,00 €
SOCIETE CHASSE ALLENCOISE	300,00 €
ENFANCE DE L'ART - Villaret	500,00 €
Associations hors commune	
FNACA	200,00 €
RESTO DU CŒUR	200,00 €
ASSOC RUDEBOY CREW	300,00 €
EAUX VIVES LOZERES	80,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
RADIO MARGERIDE	80,00 €
Assoc MAISON DE RETRAITE DU BLEYMARD	200,00 €
ASSOC PARENTS ELEVES Ecole Publique Bagnols	1 043,00 €
COLLEGE H. ROUVIERE BLEYMARD (voyage scolaire)	200,00 €
AINES RURAUX BAGNOLS LES BAINS - GYM	150,00 €
LOISIRS JEUNES DU GOULET	200,00 €
A.A.P.P.M.A. Ecole de pêche	200,00 €
SAPEURS-POMPIERS (organisation congrès 2014 à chateaneuf)	150,00 €
TOTAL	6 503,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- › d'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.
- › d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

⊙ Délibération 2014/11 : Délégation d'attribution

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article L2122- 22-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- › **Décide de donner délégation au maire pour la durée de son mandat pour « prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrit au budget »**

M. le maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir

Cette délégation générale autorise le maire, pour toute la durée de son mandat, permet également au maire de conclure des conventions de mandat.

© Délibération 2014/12 : Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 5 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire, comme suit :

Indemnité de fonction de Maire

Son montant est voté par le Conseil Municipal dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice 1015 et variant selon la taille de la commune, le barème établi en pourcentage figure à l'article L.2123 du CGCT. Les communes de moins de 1 000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (art. L 2123-20-1, I, 2e alinéa du CGCT). Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Indemnité de fonction des Adjoints

Le bénéfice des indemnités de fonction d'adjoint requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le maire, sous la forme d'un arrêté ayant acquis la force exécutoire. Le nouveau conseil municipal doit, dans les trois mois suivants son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ces membres. Les indemnités ne sont votées que pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints (article L.2123-24)

Population Fonction	Nom du bénéficiaire	Indemnité annuelle brute (allouée en % de l'indice 1015)	Indemnité annuelle brute votée par le Conseil Municipal ce jour
Moins de 500 hab. Maire	ANDRE Jean Bernard	17 % soit 7755 €	17 % soit 7755 €
Moins de 500 hab. 1 ^{er} adjoint	RANC Christophe	6% soit 3010.76 €	6% soit 3010.76 €
Moins de 500 hab. 2 ^{er} adjoint	PEYTAVIN Martine	6% soit 3010.76 €	6% soit 3010.76 €

© Délibération 2014/13 : Désignation des membres de la commission d'appel**d'offres**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal

Élections de 3 Elus titulaires et 3 Elus suppléants à la Commission d'Appels d'Offres.

Ont été élus à la Commission d'Appels d'offres :

Membres Elus titulaires	Membres Elus suppléants
Christophe JAFFUER	Sylvie DIET
Christophe RANC	Véronique MARCON
Gérard MAURIN	Michel PEYTAVIN

⊙ Délibération 2014/14 : Désignation des délégués du Syndicat Mixte « Les Monts de la Margeride »

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Mixte Interdépartemental « Les Monts de la Margeride »

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Interdépartemental « Les Monts de la Margeride »,

Le délégué titulaire est :

- **Michel PEYTAVIN**

⊙ Délibération 2014/15 : Désignation des délégués du Syndicat Mixte Lot Dourdou

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Lot Dourdou

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte Lot Dourdou,

Le délégué titulaire est :

- **Dominique MAURIN**

Le délégué suppléant est :

- **Jean-Bernard ANDRE**

⊙ Délibération 2014/16 : Désignation du délégué au Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan (Modification)

Vu la délibération n°5-2014 du 5 avril 2014 désignant un délégué Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan

Le maire expose au conseil municipal que le membre délégué au PAH souhaite être remplacé.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au PAH

Le délégué titulaire est :

- **Madame Dominique MAURIN**

⊙ Délibération 2014/17 : Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs

Pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Le Conseil Municipal présente la liste suivante :

<i>Présentation de douze contribuables : Désignation de 6 membres titulaires par Monsieur Le Directeur des services fiscaux</i>	<i>Présentation de douze contribuables Désignation de 6 membres suppléants par Monsieur Le Directeur des services fiscaux</i>
Emile REVERSAT Les Salelles 48190 ALLENC	RICHARD Jean Paul Les Salelles 48190 ALLENC
PROU Laurent Le Mas Pouget 48190 ALLENC	TRAZIC Roland Le Beyrac 48190 ALLENC
PEYTAVIN Martine L'Altaret	BLANC Brigitte La Condamine 48190 ALLENC
ALMERAS Georges Le Mas Pouget	BOIRAL Bernard Le Beyrac 48190 ALLENC
PEYTAVIN Jules L'Arzalier 48190 ALLENC	PEYTAVIN Gérard Le Mazel 48190 ALLENC
SAVY Roger L'Altaret 48190 ALLENC	SONNET Guillaume Le Villaret 48190 ALLENC
MAURIN Gérard Le Beyrac 48190 ALLENC	CHEMINAT Marie Rose La Croix de Comte 48190 ALLENC
JAFFUER Jean Le Mas Pouget 48190 ALLENC	MAURIN Michel Le Puech 48190 ALLENC
RICHARD Albert Le Mas Pouget 48190 ALLENC	FERRIER Jacky Le Gendric 48190 ALLENC
ROUX Philippe L'Arzalier 48190 ALLENC	RANC Christophe Le Beyrac 48190 ALLENC
DEVEZE Henriette Veyrines 48190 ALLENC	COSTAN Jean-Jacques Le Puech 48190 ALLENC
TOULOUSE Alain Lambert 48170 LAUBERT	DAUDE Régis Montbel 48170 MONTBEL

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Directeur des services fiscaux de nommer les Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

© Délibération 2014/18 : Participation au transport scolaire - Année 2012/2013

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Président du Conseil Général de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2012/2013 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à d'une part, 14,3 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (soit 3360 € pour l'année scolaire 2012/2013), soit 210 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Approuve cette décision
- Accepte de voter la quote-part de 3360 €.
- Donne autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

© Questions diverses

- **Rallye terre de Lozère 2014** : M. le Maire présente la demande d'autorisation de passage du Rallye terre de Lozère 2014 sur la commune d'Allenc. Le conseil municipal est favorable avec 9 pour, 1 contre et 1 abstention. Il est demandé aux organisateurs d'effectuer la demande d'autorisation de passage plus tôt dans l'année. Le Conseil Municipal précise que les travaux de remise en état suite au rallye de 2013 ont bien été effectués.
- **Appartements communaux** : M. le Maire propose de faire réaliser de petits travaux sur les deux logements du Puech avant de louer. Pour le T3 : réparation de la toiture et peinture des menuiseries extérieures. Pour le T4 : peintures intérieures et revêtement de sol d'une chambre. Concernant l'ancienne cure, M. le Maire propose de réétudier le projet de réhabilitation en un appartement au cours de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Voirie** : M. le Maire présente le programme de voirie 2014 réalisé avec la Communauté de Communes :
 - poursuite des tranchées drainantes sur la route du Villaret
 - Rue du Beyrac
 - Place de la Mairie (Couderc)

Le Conseil Municipal propose d'autres travaux de voirie à réaliser :

- Mas Renouard : élargissement et déplacement de la croix
 - Trous sur la chaussée de la route du Beyrac
 - Réparation de la route d'Eygas
-
- **Organisation d'un marché** : Il est proposé d'organiser un marché le dimanche matin une fois par mois.
 - **Commission syndicale** : M. le Maire propose la création d'une commission syndicale pour la section d'Allenc/Le Mazel/L'Arzalier/La Prade. Le Conseil Municipal souhaite ajourner cette décision à une prochaine réunion.
 - **Régularisation des captages d'eau** : La procédure administrative de régularisation des 5 captages (Gendric, Salelles, Mazas, Beyrac, Altaret) est en phase d'être achevée. La commune attend les arrêtés préfectoraux délimitant les périmètres autour des captages. Sur le captage du Gendric et du Mazas les travaux de reprise des drains et des ouvrages de captage ainsi que des réservoirs seront à réaliser en priorité.
 - **Questions de l'assemblée** : Après la clôture des débats, le maire décide de donner la parole aux personnes du public présentes. Les questions abordées :
 - Nomination des personnes responsables du déneigement et des problèmes liés à l'eau au sein du Conseil Municipal
 - Accès Internet au Beyrac
 - Nettoyage des villages
 - Problème de sécurité pour les enfants dans le centre du Puech et la Croix de Comte dû à la vitesse des véhicules
 - Limitation de la vitesse dans les villages
 - Panneau sans issue à l'Altaret.

M. le Maire clos la séance à 23h00.

FIN